
PR6

Construction du poste Fleury à 315-25kv
et d'une ligne d'alimentation à 315 kV
à Montréal

6211-09-055

**RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION
AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Agence canadienne d'évaluation environnementale	Direction de la Capitale-Nationale	François Boulanger	5 juillet 2012	2 pages.
2.	Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	Direction de santé publique	Monique Beausoleil	8 mai 2013	2 pages.
3.	Ministère de l'Environnement du Québec	Direction régionale de Montréal	André Antoine	10 septembre 2013	1 page.
4.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Marion Schnebelen	9 septembre 2013	1 page.
5.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Marion Schnebelen	14 mai 2013	1 page.
6.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Gilles Desgagnés	7 octobre 2013	1 page.
7.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Paul Lefebvre	26 septembre 2013	1 page.
8.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction des affaires métropolitaines	Jérôme Unterberg	12 août 2013	1 page.
9.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction des affaires métropolitaines	Jérôme Unterberg	22 mai 2013	3 pages.
10.	Ministère des Ressources naturelles	Directions générales de l'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides	André B. Lemay	9 septembre 2013	2 pages.
11.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction des projets économiques, de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	15 mai 2013	5 pages.
12.	Ministère des Transports	Direction de l'Île-de-Montréal	Rémi Sylvain	20 août 2013	1 page.
13.	Ministère des Transports	Direction de l'Île-de-Montréal, Service des inventaires et du Plan	Sylvie Tanguay	29 mai 2013	1 page.

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
14.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres	Cynthia Marchildon	17 mai 2013	3 pages.
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres	Cynthia Marchildon	17 mai 2013	1 page.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	France Delisle	7 octobre 2013	3 pages.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	France Delisle	12 septembre 2013	5 pages.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	24 octobre 2013	2 pages.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Nancy Hébert	3 septembre 2013	1 page.
20.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	23 mai 2013	2 pages.
21.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	16 mai 2013	2 pages.
22.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Yves Valiquette	24 mai 2013	3 pages.
23.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction régionale de l'Estrie, de Montréal et de la Montérégie, Secteur de la faune	Pierre Bilodeau	15 octobre 2013	1 page.



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

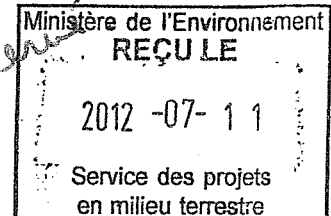
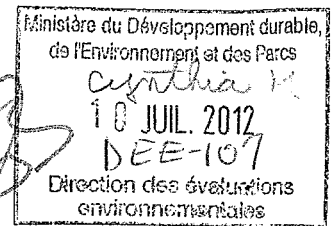
Canadian Environmental
Assessment Agency

901-1550, av. d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1

901-1550 d'Estimauville Avenue
Quebec, QC G1J 0C1

Québec, le 5 juillet 2012

Monsieur Gilles Brunet
Directeur par intérim
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



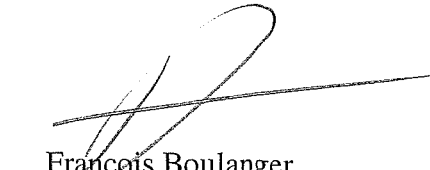
Objet : **Coordination fédérale – provinciale :**
Non déclenchement de la *Loi canadienne sur évaluation
environnementale* concernant le projet du poste à Fleury à 315-25 kV et
ligne d'alimentation à 315 kV (Dossier 3211-11-109)

Monsieur,

Nous vous informons par la présente que le processus relatif à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE) ne s'applique pas au projet mentionné en rubrique. En effet, sur la base de l'information fournie dans l'avis de projet pour le projet du poste à Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV, il a été déterminé qu'il n'y a aucun déclencheur en regard de la LCÉE.

Il n'y a donc pas lieu de tenir une évaluation environnementale coopérative pour le présent projet.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.



François Boulanger
Directeur régional – Québec

p.j. lettre envoyée au promoteur





Agence canadienne
d'évaluation environnementale

Canadian Environmental
Assessment Agency

901-1550, av. d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1

901-1550 d'Estimauville Avenue
Quebec, QC G1J 0C1

Québec, le 27 juin 2012

EXPÉDIÉ LE 28 JUN 2012
BSCQ-3711

Monsieur Serge R. Tremblay
Directeur principal Projets de transport et construction
Hydro-Québec
Place Dupuis, tour 1 16 e étage
855, rue Sainte-Catherine est
Montréal (Québec) H2L 4P5

**Sujet : Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV. Non
application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale***

Monsieur,

Nous avons reçu du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs un avis pour le projet mentionné en titre.

Après examen de cet avis, nous constatons que la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (Loi)* ne s'applique au projet. Selon notre compréhension, la réalisation de ce projet ne semble pas rattachée à un financement fédéral, ne requiert pas la cession d'un terrain fédéral ou ne requiert pas un permis susceptible de déclencher la Loi.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique Lagueux
Conseillère principale



Montréal, 8 mai 2013

Madame Marion Schnebelen
Direction de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec)
G1S 2M1

**OBJET : Projet du poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV par Hydro-Québec
(Dossier 3211-11-109)**

Madame,

Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement du projet cité en rubrique. Les éléments reliés à la santé publique ont bien été évalués. Cependant, compte tenu que ce projet propose la mise en place d'une ligne à haute tension (LHT) à 315 kV dans l'emprise d'une LHT à 120 kV, et que des résidences sont situées à proximité de cette future ligne, nous aimerions obtenir quelques précisions supplémentaires concernant les niveaux d'exposition attendus au champ électrique (CÉ) et au champ magnétique (CM).

Ainsi, l'étude d'impact compare les niveaux d'exposition au CM estimés après l'implantation du projet avec le niveau d'exposition au CM ambiant qu'on trouve au Québec et qui est estimé par le promoteur à moins de 1 μ T. Or, selon l'information que nous possédons, l'exposition au CM ambiant au Québec est nettement plus faible que 1 μ T et a déjà été caractérisé par différents auteurs. Pourrait-on obtenir des informations plus détaillées à ce sujet, comme par exemple le niveau moyen d'exposition des Québécois au CM ainsi que le pourcentage de dépassement de certains niveaux d'exposition au CM? Cela permettrait de mieux mettre en perspective les niveaux d'exposition actuels au CM en bordure de la LHT à 120 kV et ceux éventuellement présents en bordure de la LHT à 315 kV.

... 2

De plus, à la limite du poste 315-25 kV, l'exposition au CÉ a été qualifiée de faible et inférieure à 4,2 kV/m tandis que l'exposition au CM a été estimée à $< 1 \mu\text{T}$. Nous aimerions connaître les niveaux quantitatifs d'exposition au CÉ et au CM qui ont été estimés.

Finalement, nous avons constaté que les niveaux d'exposition au CÉ et au CM ont été estimés après l'implantation du projet en bordure d'emprise de la LHT 315 kV à 1 m de hauteur. Or, l'exposition réelle des riverains n'est pas seulement celle estimée à 1 m de hauteur. Pourrions-nous obtenir une estimation de l'exposition des citoyens au CÉ et au CM en considérant qu'ils vivent dans des édifices résidentiels en hauteur comme cela a été réalisé pour le climat sonore par le promoteur du projet? En effet, on retrouve à la page 7-24 de l'étude d'impact une évaluation du climat sonore pour deux situations défavorables où les citoyens vivent au 2^{ème} étage d'une résidence privée et au 8^{ème} étage d'une résidence communautaire.

Veillez accepter, Madame, mes meilleures salutations,



Monique Beausoleil, M.Sc., toxicologue

Marchildon, Cynthia

De: Antoine, André

Envoyé: 10 septembre 2013 14:35

À: Marchildon, Cynthia

Cc: Valiquette, Yves; Inksetter, Wendy

Objet: Projet du poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 31

Bonjour,

Nous avons pris connaissance des réponses fournies par Hydro-Québec dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet du poste Fleury à Montréal. Nous vous informons que nous n'avons pas d'autres questions sur ce projet dans les domaines relevant de notre champ de compétence. Par conséquent, nous jugeons que l'étude d'impact est recevable.

Bonne journée!

André Antoine, ing.
Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale de Montréal
5199, Sherbrooke Est
Bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-3636, poste 250
Télécopieur : (514) 873-4479
Courriel : andre.antoine@mddep.gouv.qc.ca

Québec, le 9 septembre 2013

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV par Hydro-Québec
(3211-11-109)**

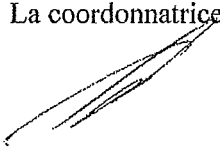
Monsieur,

En réponse à votre demande du 2 août dernier, nous vous transmettons notre avis quant à la recevabilité de l'étude d'impact du projet ci-dessus mentionné. Celui-ci a été formulé en collaboration avec la Direction régionale de santé publique (DRSP) de l'Agence de santé et des services sociaux de Montréal.

Les réponses formulées par l'initiateur du projet complètent de façon satisfaisante l'étude d'impact que nous considérons, de ce fait, recevable d'un point de vue de santé publique.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale,


Marion Schnebelen, M. Sc.

MS/PGR/lb

c. c. Monsieur Louis Drouin, DRSP de Montréal

Direction générale
de la santé publique

Québec, le 14 mai 2013

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV par Hydro-Québec
(3211-11-109)**

Monsieur,

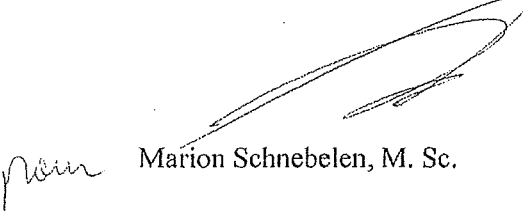
En réponse à votre demande du 15 avril dernier, voici notre avis concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet ci-dessus mentionné. Celui-ci a été formulé en collaboration avec la Direction régionale de santé publique (DRSP) de l'Agence de santé et des services sociaux de Montréal.

Bien qu'en général les éléments de santé publique aient été traités de manière satisfaisante, des précisions supplémentaires devront être apportées afin de mieux estimer les expositions potentielles aux champs électrique et magnétique.

Vous trouverez les détails attendus dans l'avis de la DRSP qui est en pièce jointe.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale,


Marion Schnebelen, M. Sc.

MS/PGR/lb

c. c. Monsieur Louis Drouin, DRSP de Montréal

Le 7 octobre 2013

Monsieur Hervé Chatagnier
Direction de l'évaluation environnementale en milieu terrestre
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET: Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV
(3211-11-109) – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement**

Monsieur,

La présente est en réponse à votre lettre du 2 août 2013 demandant à notre Direction de se prononcer sur la recevabilité du projet de construction d'un poste de transformation électrique de 315-25 kV à Montréal et de la ligne d'alimentation à 315 kV. Après analyse du document contenant les réponses aux questions et commentaires soumis par le promoteur en juillet 2013 et des informations complémentaires apportées les 25 septembre et 3 octobre 2013, nous pouvons maintenant, en ce qui a trait aux items reliés à notre mandat, qualifier la version actuelle de l'étude d'impact de recevable.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec M. Paul Lefebvre, responsable à notre Direction régionale du suivi des dossiers d'évaluations environnementales. Vous pouvez joindre M. Lefebvre par téléphone au 450 752-1396, poste 42690, ou par courriel à paul.lefebvre@misp.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Chatagnier, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Gilles Desgagnés

GD/PL/lis

c. c. Monsieur Éric Houde, directeur des opérations
Madame Francine Belleau, coordonnatrice PÉEIE
Monsieur Paul Lefebvre, conseiller en sécurité civile

Marchildon, Cynthia

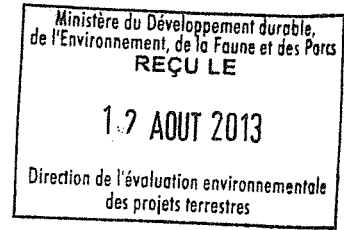
De: PAUL LEFEBVRE [PAUL.LEFEBVRE@msp.gouv.qc.ca]
Envoyé: 26 septembre 2013 16:22
À: Marchildon, Cynthia
Cc: FRANCINE BELLEAU; GILLES DESGAGNÉS
Objet: RE : Rép. : RE : Poste Fleury - recevabilité de l'étude d'impact / réponse à la question de la sécurité publique.

Bonjour madame Marchildon,

J'ai examiné les documents soumis en réponse à la question 28 et la réponse semble complète sauf en ce qui a trait à l'effet sur la population d'un panache de fumée causé par un incendie. En posant cette question, nous ne faisons pas référence à la combustion de BPC car il s'agit d'équipements neufs qui ne doivent plus contenir de BPC et cela depuis longtemps; nous faisons référence à la combustion du type d'huile diélectrique qu'on retrouve dans les équipements neufs. **Nous désirons connaître la distance à laquelle les concentrations de HAP et de particules fines dans l'air causeraient un risque à la santé nécessitant une mise à l'abri ou une évacuation et ce, sous les pires conditions atmosphériques et en considérant le pire scénario (feu de nappe de la totalité du contenu).** Dans ce scénario, on tient compte de la surface de confinement s'il y en a. Nous attendons donc ces renseignements pour compléter notre analyse de recevabilité.

Paul Lefebvre
Conseiller en sécurité civile
Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides
Ministère de la Sécurité publique
430, De Lanaudière, Local 160
Joliette, (Québec) J6E 7X1

Téléphone : (450) 752-1396 poste 42690
Télécopieur.: (450) 757-7993
Courriel: paul.lefebvre@msp.gouv.qc.ca
www.securitepublique.gouv.qc.ca



Montréal, le 12 août 2013

Par télécopieur

Hervé Chatagnier
Chef par intérim du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Télécopieur : 418-644-8222

**Objet : Construction d'un nouveau poste Fleury d'Hydro-Québec à 315-25 kV et sa
ligne d'alimentation à 315 kV
Analyse environnementale, Complément de l'ÉIE
Réponses aux questions et commentaires du MDDEFP
(Dossier n° 3211-11-109)
SMAU2013-00047**

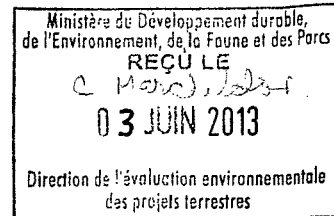
Monsieur,

Pour faire suite à votre demande du 2 août 2013, nous avons examiné le complément de l'étude d'impact sur l'environnement, document comprenant les réponses d'Hydro-Québec TransÉnergie aux questions et commentaires que vous lui avez adressés. Selon ce document, on constate qu'Hydro-Québec prend bonne note des commentaires que nous vous avons formulés en mai 2013. Par conséquent, nous n'avons pas d'autre commentaire à formuler eu égard aux réponses apportées par Hydro-Québec.

En espérant le tout conforme à votre demande, veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jérôme Unterberg

c.c. M^{me} Cynthia Marchildron, chargée de projet, Direction de l'évaluation
environnementale des projets terrestres, MDDEFP



Montréal, le 22 mai 2013

Par télécopieur

Hervé Chatagnier
Chef par intérim du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Télécopieur : 418-644-8222

**Objet : Construction d'un nouveau poste Fleury d'Hydro-Québec à 315-25 kV et sa
ligne d'alimentation à 315 kV
Analyse environnementale, avis de recevabilité
(Dossier n° 3211-11-109)
SMAU2013-00047**

Monsieur,

À votre demande, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a examiné l'étude d'impact d'avril 2013, concernant la construction d'un nouveau poste Fleury à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation à 315 kV, préparée par Hydro-Québec Équipement et services partagés, pour Hydro-Québec TransÉnergie.

La présente étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) porte sur l'implantation d'un nouveau poste Fleury, étant donné que ce dernier a atteint sa fin de vie utile, que sa capacité de transformation est dépassée en période de pointe et que la capacité de transformation du poste de Chomedey à Laval, qui alimente notamment le poste Fleury, sera dépassée d'ici 25 ans. Le vieillissement du réseau 120-12 kV de l'île de Montréal a commandé une prise en charge intégrée visant à coordonner les interventions et à saisir les occasions d'amélioration du réseau. La construction de ce nouveau poste cadre dans le *Plan d'évolution du réseau de l'île de Montréal 2009-2024*, défini en mars 2010. Il s'inscrit dans la continuité d'une tendance amorcée par les plans directeurs qui ont présidé à l'implantation de réseaux à 315 kV.

...2

La présente note expose ci-après l'analyse de recevabilité de l'ÉIE 2013, à la lumière de la directive publiée le 16 avril 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) qui en précise la nature, la portée et l'étendue.

Commentaires généraux

La Direction des affaires métropolitaines (DAM) considère que l'étude d'impact a été réalisée conformément au contenu exigé par la directive d'avril 2012 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les projets de construction d'un poste de transformation d'énergie électrique de 315 kV et plus. Quant à la présentation générale, la qualité du document, des photos, des vues aériennes et des figures cartographiques est à souligner.

Les sources d'impact retenues sont essentiellement liées à la phase de construction, celles de la phase exploitation se limitant à la présence et au fonctionnement des nouveaux équipements compte tenu qu'un poste et une ligne sont déjà en exploitation sur un site et dans une emprise existante. L'analyse des impacts porte alors sur l'écart entre les conditions actuelles et les conditions futures.

La DAM souhaite tout de même formuler quelques commentaires eu égard aux éléments de cette étude se rapportant à l'aménagement du territoire et à la participation du public afin d'en améliorer la recevabilité.

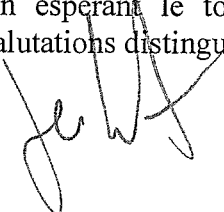
D'une part, on constate qu'Hydro-Québec a examiné les documents de planification métropolitaine, régionale et locale des lieux touchés par ce projet soit, le plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (l'île de Montréal) et le Plan d'urbanisme de Montréal. Cependant, même si le document réfère au chapitre d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à la section 4.4.2, puisqu'on y mentionne les secteurs de planification détaillée, les quatre orientations générales qui concernent le secteur de l'Acadie-Chabanel et les trois orientations pour le boulevard Saint-Laurent, l'ÉIE ne fait pas le lien entre le projet d'Hydro-Québec et les orientations figurant au plan d'urbanisme. En effet, Hydro-Québec pourrait indiquer de quelle manière le projet répond à ces orientations ou à tout le moins est conforme à celles-ci.

D'autre part, les sections 4.4.1 et 4.4.2 présentent un inventaire important des affectations, de l'utilisation du sol, des équipements et espaces verts et des projets en développement présent dans le secteur à l'étude, notamment l'implantation des deux futures gares de train de banlieue enchâssées dans le projet de Train de l'Est. Cependant, on ne parle pas de la cohabitation des usages et de l'impact des travaux projetés sur les différents projets de développement.

Enfin, on remarque qu'Hydro-Québec a réalisé, à la section 6 du document, plusieurs activités de communication en 2012 visant à informer et a consulté le milieu municipal, les organismes socio-économiques et environnementaux et le public sur la nature du projet et ses impacts sur l'environnement. De plus, la DAM considère que le programme de mise en valeur intégrée (PMVI), présenté à la section 2.5 du document, présente des avantages certains quant à l'acceptabilité sociale et la participation active des communautés concernées. La DAM aimerait toutefois en savoir plus sur les critères d'acceptabilité des projets, notamment à l'effet si ceux-ci sont choisis en priorité selon les mesures d'atténuation ou d'amélioration du milieu qu'ils peuvent représenter, en lien avec le présent projet d'Hydro-Québec.

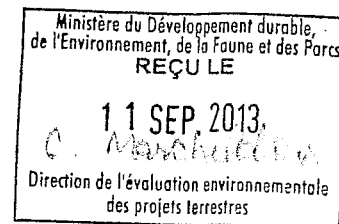
Par conséquent, la DAM considère qu'Hydro-Québec répond à la directive du MDDEFP publiée le 16 avril 2012, puisqu'il a consulté les outils permettant de planifier l'aménagement du territoire ainsi que les principaux acteurs du milieu et le public lors de la planification de son projet de reconstruction.

En espérant le tout conforme à votre demande, veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.



Jérôme Unterberg

c.c. M^{me} Cynthia Marchildron, chargée de projet, Direction de l'évaluation
environnementale des projets terrestres, MDDEFP



Le 9 septembre 2013

Monsieur Hervé Chatagnier, directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets nordiques et miniers,
hydriques et industriels, terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

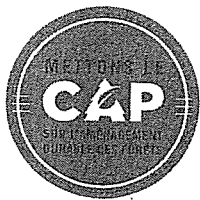
**Objet : Avis de recevabilité (2^e) Poste Fleury à 315-25 kV et ligne
d'alimentation à 315 kV
BT_20130416-103**

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la présente vise à répondre à votre demande d'analyse de deuxième recevabilité concernant l'étude d'impact sur l'environnement du projet cité en objet.

Nous avons examiné l'ensemble des réponses fournies par l'initiateur du projet. En regard de ces réponses, l'étude d'impact sera jugée recevable lorsque seront fournies des réponses aux présentes demandes exprimées par notre Ministère.

En réponse à la question QC-22, il est mentionné que, lors de la construction des pylônes, la couleuvre pourra aisément se rabattre sur des habitats équivalents situés à proximité. Or, en regard de la biologie de l'espèce, ceci n'est que partiellement vrai en fonction de la période à laquelle se déroulent les travaux. En effet, à l'automne et au printemps, lorsque les températures sont fraîches, la couleuvre est peu mobile et donc peu susceptible de fuir la machinerie. Également, les sols fraîchement remaniés (soit par le démantèlement de la ligne existante ou la construction de la nouvelle ligne) peuvent créer un attrait pour la couleuvre par l'exposition des insectes du sol et d'une surface exposée au soleil. En regard de ces éléments, il serait préférable d'adopter des mesures de protection minimales des aires de chantier. Est-ce que l'initiateur peut proposer de telles mesures (par exemple des exclos, soit une clôture autour de chacune des aires de chantier)?



En réponse à la QC-22, l'initiateur parle du démantèlement des pylônes actuellement en place sur des bases de béton. Qu'est-ce qui est prévu pour ces bases de béton affleurant le sol?

En complément à la réponse donnée à la QC-22 et en regard d'une éventuelle compensation pour les pertes d'habitat de la couleuvre brune dues au projet, il est demandé à l'initiateur d'établir le bilan des superficies perdues et gagnées d'habitat de la couleuvre dans le cadre du projet (poste et ligne).

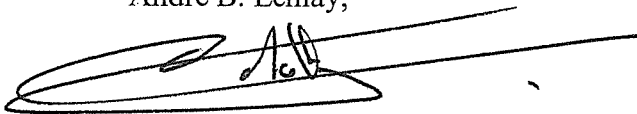
Commentaires

Nous comprenons que les travaux d'entretien de la végétation ne font pas partie de la présente étude d'impact, mais nous considérons important, dans le contexte de la présence de la couleuvre brune, d'émettre certaines recommandations particulières pour les travaux à réaliser dans ce secteur :

- La couleuvre brune a besoin de conserver des habitats thermiques variés pour s'adapter aux variations climatiques. Ainsi, l'entretien de la végétation devrait permettre de conserver plusieurs îlots arbustifs susceptibles de créer des îlots d'ombre, refuges pour la couleuvre;
- Les résidus ligneux au sol favorisent, dans une certaine mesure, l'habitat de la couleuvre. En effet, en plus de fournir un abri, les résidus aident à conserver de l'humidité au niveau du sol et constituent un attrait pour de nombreux insectes, proies de la couleuvre. Ainsi, il serait préférable de laisser certains débris ligneux au sol;
- À l'automne et au printemps, lorsque les températures sont fraîches, la couleuvre est peu mobile et donc peu susceptible de fuir la machinerie. À cet effet, afin de minimiser les risques de mortalité, les travaux de contrôle de la végétation devraient être réalisés en dehors de ces périodes de faible mobilité de la couleuvre (en hiver de préférence, dans la mesure où aucune machinerie lourde n'est utilisée).

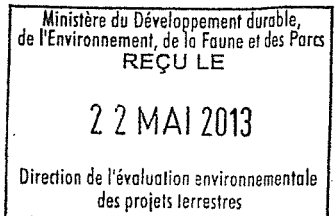
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur général,
André B. Lemay,



Jean-Philippe Détolle

ABL/JPD/KLS/ED/bd



Le 15 mai 2013

Monsieur Hervé Chatagnier
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Je donne suite à votre lettre du 15 avril 2013 concernant le projet du poste Fleury à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation à 315 kV (3211-11-109).

Vous trouverez ci-joint l'avis du ministère des Ressources naturelles concernant la recevabilité de l'étude d'impact concernant le projet mentionné ci-dessus.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs peuvent communiquer avec M. Gilles Lehoux, responsable de ce dossier à la Direction des projets économiques, de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3115.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,


Marcel Grenier

MG/GL/dh

p. j. Avis du MRNF

**AVIS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES SUR LA RECEVABILITÉ
DE L'ÉTUDE D'IMPACT CONCERNANT LE
POSTE FLEURY À 315-25 KV ET LIGNE D'ALIMENTATION À 315 KV**

N/Réf. : 20130416-103 – V/Réf. :3211-11-109

1. OBJET

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) sollicite l'avis du ministère des Ressources naturelles (MRN) sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique.

Il s'agit pour le MRN d'indiquer, au meilleur de ses connaissances et selon ses champs de compétence, si tous les éléments requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante.

2. ÉTAT DE SITUATION

Mis en service en 1955, le poste Fleury actuel à 120-25-12 kV, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de la ville de Montréal, a atteint la fin de sa vie utile. La capacité de transformation de sa section à 120-25 kV est aujourd'hui dépassée en période de pointe.

La solution préconisée par Hydro-Québec pour régler ce problème s'insère dans le contexte de l'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal. Hydro-Québec projette ainsi de reconstruire un nouveau poste Fleury à 315-25 kV sur le terrain de l'actuel poste et sur un terrain adjacent à celui-ci, actuellement en friche, à acquérir par Hydro-Québec. Une nouvelle ligne électrique de transport à 315 kV, d'environ trois kilomètres, sera construite dans l'emprise existante qui accueille la ligne à 120 kV qui alimente le poste actuel.

Il y aura enlèvement des pylônes à 120 kV (25) de la ligne existante avant l'installation de pylônes tubulaires (9) et en treillis (4) à 315 kV, de plus grande dimension que les pylônes actuellement en place.

- Le coût du projet est estimé à 127,3 M\$ (poste = 91,7 M\$, ligne = 35,6 M\$).
- Les retombées économiques régionales sont de l'ordre de 10 à 12 % du coût du projet.
- La somme allouée dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée sera versée à l'organisme admissible, soit 973 537 \$ à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (684 637 \$ pour le poste et 288 900 \$ pour la ligne).

- Le début de la construction est prévu à l'automne 2014.
- La mise en service est planifiée pour le printemps 2017.

3. COMMENTAIRES

Les commentaires du MRN ne font état que des informations manquantes afin que l'initiateur puisse compléter son étude d'impact et la rendre recevable.

Friches et arbres

Dans un milieu fortement urbanisé comme celui d'Ahuntsic où s'insère le projet, la conservation des milieux naturels dont les espaces boisés et en friche, aussi petits soient-ils (bandes boisées, îlots marginaux), revêt une haute importance. Ceux-ci servent, entre autres, de refuge à la flore et à la faune et composent, notamment, l'habitat de la couleuvre brune, espèce en situation précaire (inventaire 2012, Hydro-Québec). Par conséquent, toutes les superficies d'espaces naturels ont une grande valeur écologique, peu importe leur stade de développement et leur qualité. Ainsi, l'initiateur doit :

- comptabiliser les superficies de déboisement et de perte de friches provoquées par l'ensemble du projet (démantèlement et construction de la ligne, construction du poste, accès au chantier, ...)
- localiser les 300 m² qui sont comptabilisés comme perte de friche et spécifier si ceux-ci incluent les travaux dans le terrain attenant au poste qui sera acquis.

Couleuvre brune

Les résultats d'inventaire de la couleuvre brune (espèce actuellement susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable et qui sera désignée ainsi au cours du printemps 2013) ont démontré la présence de cette espèce en marge du site qui est visé par les travaux pour la construction du poste Fleury et à proximité de la ligne qui sera remplacée (4.3.2.5 *Herpétofaune*). Étant donné la nature et les caractéristiques du terrain, la fréquentation du site des travaux du poste et de l'emprise de la ligne électrique par la couleuvre brune est donc très probable.

Nous tenons à rappeler que, lors de la rencontre d'information et de consultation à laquelle M. Étienne Drouin et M^{me} Kateri Lescop-Sinclair du MRN ont assisté le 5 septembre 2012, il a été recommandé que le Ministère soit avisé le moment venu afin de discuter des inventaires à réaliser. Cela n'a pas été fait. Le Ministère souhaite commenter les plans d'inventaires fauniques. Selon le Ministère, certains secteurs de l'emprise de la ligne 120 kV, dont particulièrement le secteur s'étendant des pylônes 87 à 90, sont propices à la couleuvre brune et auraient dû faire l'objet d'inventaires.

Les secteurs propices à la couleuvre brune devront être inventoriés afin de valider la présence de la couleuvre brune ou, par mesure de précaution, être considérés comme l'habitat de cette espèce dans l'évaluation des impacts du projet.

En regard de ces éléments, des impacts sur l'habitat de la couleuvre brune, causés par les travaux et la construction du poste et de la ligne, sont appréhendés. Ainsi :

- les impacts de la construction du poste et de la ligne sur la couleuvre brune et son habitat, dont ceux du défrichage et du déboisement, devront être évalués;
- l'initiateur devra présenter le bilan d'empiétement des nouveaux pylônes dans l'habitat de la couleuvre par rapport aux pylônes existants;
- afin de bien évaluer les mesures à mettre en place pour atténuer les impacts sur la couleuvre brune dans l'actuel projet (ex. clôturer le poste, exclure les individus de la zone des travaux), un rapport complet des inventaires qui ont été effectués incluant, notamment, les méthodes, la localisation et l'effort d'échantillonnage ainsi que les informations sur les captures est requis.

Oiseaux

Le défrichage et le déboisement de la zone des travaux pour le poste et dans l'emprise de la ligne à aménager peuvent avoir un impact sur les oiseaux nichant dans ces zones. Les zones de végétation arbustives et arborescentes, en milieu urbain dense, tel que celui retrouvé dans la zone d'étude, représentent des refuges pour la faune et les oiseaux. Ce sont donc des zones de nidification pour plusieurs espèces. Ainsi :

- afin de ne pas perturber les activités de nidification, il est demandé à l'initiateur de s'engager à respecter les dates de restriction et d'exclure les travaux de déboisement entre le 1^{er} avril et le 15 août.

4. RECOMMANDATION

L'étude d'impact sera jugée recevable lorsque le MRN aura reçu des réponses jugées satisfaisantes à ses questions.

5. PERSONNES-RESSOURCES

Toute question concernant les domaines d'activité peut être adressée à :

Aspects forestier et faunique :

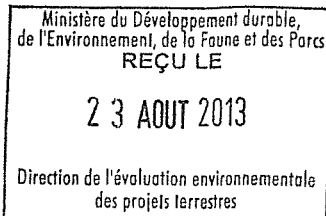
Madame Kateri Lescop-Sinclair
Secteur des opérations régionales
Direction des affaires régionales
de l'Estrie-Montréal-Montérégie
et de Laval-Lanaudière-Laurentides
Tél. : 514 873-2140, poste 278
Courriel : kateri.lescop-sinclair@mrn.gouv.qc.ca

Aspect énergétique :

Monsieur Alain Tremblay
Secteur de l'énergie
Direction des grands projets et de la réglementation
Tél. : 418 627-6386, poste 8314
Courriel : alain.tremblay@mrn.gouv.qc.ca

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec M. Gilles Lehoux, responsable du dossier à la Direction des projets économiques, de l'environnement et de la coordination, au numéro 418 627-6256, poste 3115.

Le 15 mai 2013



Montréal, le 20 août 2013

Monsieur Hervé Chatagner
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
**Ministère du Développement durable, de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs**
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Commentaires relatifs au complément de l'étude d'impact sur
l'environnement du projet du poste Fleury à 315-25 kV et ligne
d'alimentation à 315 kV.**
V/Réf. : 3211-11-109

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du document en complément de l'étude d'impact sur l'environnement du projet du poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV, qui présente les réponses d'Hydro-Québec aux questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

La présente est pour vous informer que nous n'avons pas de commentaire à formuler concernant ce document.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur par intérim,



RÉMI SYLVAIN

RS/SG/jr

c/c. M^{mes} Stéphanie Giguët, biol., Service des inventaires et du Plan
Jeannine Bergeron, coord., Service des inventaires et du Plan
M. Michel Ménard, chef du Service des inventaires et du Plan

Marchildon, Cynthia

De: Tanguay, Sylvie [Sylvie.Tanguay@mtq.gouv.qc.ca]

Envoyé: 29 mai 2013 15:41

À: Marchildon, Cynthia

Cc: Ménard, Michel (DIM); Sylvain, Rémi

Objet: Commentaires MTQ sur ÉI poste Fleury

Bonjour Cynthia,

Tel que demandé dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale, nous avons pris connaissance de l'étude d'impact, déposée par Hydro-Québec, pour le projet de construction du poste Fleury à 315-25 kV et de la ligne d'alimentation à 315 kV.

Nous n'avons pas de commentaires ou questions à formuler relativement au contenu de l'étude qui concerne les champs de compétence du ministère des Transports. Le projet n'a pas d'incidence sur les infrastructures autoroutières qui sont sous la responsabilité du Ministère.


Merci et salutations!



Sylvie Tanguay, urb., M. Env.
Agente de recherche
Service des inventaires et du Plan
Direction de l'Île-de-Montréal
Ministère des Transports

Téléphone : (514) 873-7781 poste 3201
sylvie.tanguay@mtq.gouv.qc.ca

Ce courriel est confidentiel et ne s'adresse qu'à son destinataire.
S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et
m'en aviser aussitôt. Merci!

 Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement!

Marchildon, Cynthia

De: Sylvain.Provost@mcc.gouv.qc.ca

Envoyé: 4 septembre 2013 11:19

À: Marchildon, Cynthia

Objet: RE : RE : Tr : Consultation - Poste Fleury à 315 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

Je vous confirme que nous n'avons aucun commentaire.
Merci Mme Marchildon.

Sylvain Provost
Directeur adjoint int.
Direction de Montréal
Ministère de la Culture et des Communications
480, boul. Saint-Laurent, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : 514 864-7124
sylvain.provost@mcc.gouv.qc.ca

---2013-09-04 11:04:36---Bonjour M. Provost, Tel que convenu, vous trouverez en pièce jointe le document de réponses aux ques

De : <Cynthia.Marchildon@mddefp.gouv.qc.ca>
A : <Sylvain.Provost@mcc.gouv.qc.ca>
Date : 2013-09-04 11:04
Objet : RE : RE : Tr : Consultation - Poste Fleury à 315 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

Bonjour M. Provost,

Tel que convenu, vous trouverez en pièce jointe le document de réponses aux questions et commentaires.

Salutations!

Cynthia Marchildon, M.Sc.Géogr.
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Tél.: (418) 521-3933 poste 4691
Télec.: (418) 644-8222
cynthia.marchildon@mddefp.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Sylvain.Provost@mcc.gouv.qc.ca [<mailto:Sylvain.Provost@mcc.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 4 septembre 2013 10:59

À : Marchildon, Cynthia

Objet : RE : RE : Tr : Consultation - Poste Fleury à 315 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

Bonjour Mme Marchildon,

Malgré tout, nous vous saurions gré de nous faire parvenir le document de réponses présenté par Hydro-Québec avant de nous prononcer définitivement.

Meilleures salutations,

Sylvain Provost h67
Directeur adjoint int.
Direction de Montréal
Ministère de la Culture et des Communications
480, boul. Saint-Laurent, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : 514 864-7124
sylvain.provost@mcc.gouv.qc.ca

---2013-09-04 10:13:05---Bonjour M. Provost, Vous nous aviez déjà informé ne pas avoir de commentaires relativement à l'étude

De : <Cynthia.Marchildon@mddefp.gouv.qc.ca>
A : <Sylvain.Provost@mcc.gouv.qc.ca>
Date : 2013-09-04 10:13
Objet : RE : Tr : Consultation - Poste Fleury à 315 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

Bonjour M. Provost,

Vous nous aviez déjà informé ne pas avoir de commentaires relativement à l'étude d'impact du projet de poste Fleury à 315-25 kV et de ligne d'alimentation à 315 kV sur le territoire de la ville de Montréal (dossier 3211-11-109) (voir courriel ci-dessous).

Le 2 août 2013, nous avons effectué une nouvelle consultation sur ce projet concernant cette fois les réponses aux questions et commentaires que nous avons adressés à Hydro-Québec pour ce projet.

Puisque vous n'aviez pas eu de commentaires au départ sur l'étude d'impact, pouvons-nous prendre pour acquis que vous n'aurez pas de commentaires non plus sur le document de réponses présenté par Hydro-Québec?

Merci,

Cynthia Marchildon, M.Sc.Géogr.
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Tél.: (418) 521-3933 poste 4691
Téléc.: (418) 644-8222
cynthia.marchildon@mddefp.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Sylvain.Provost@mcc.gouv.qc.ca [<mailto:Sylvain.Provost@mcc.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 24 mai 2013 14:46

À : Marchildon, Cynthia

Cc : Helene.Binette@mcc.gouv.qc.ca; Mathieu.Payette-Hamelin@mcc.gouv.qc.ca

Objet : RE: Tr : Consultation - Poste Fleury à 315 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

Bonjour madame Marchildon,

Je vous informe que nous n'avons ni question ni commentaire relativement à l'étude

d'impact du projet de poste Fleury à 315-25 kV et de ligne d'alimentation à 315 kV sur le territoire de la ville de Montréal (dossier 3211-11-109).

Meilleures salutations,

Sylvain Provost
Direction de Montréal
Ministère de la Culture et des Communications
480, boul. Saint-Laurent, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : 514 864-7124
sylvain.provost@mcc.gouv.qc.ca

Helene Binette---2013-05-22 12:59:33---Bonjour Sylvain, STP assurer le suivi de ce courriel.

De : <Cynthia.Marchildon@mddefp.gouv.qc.ca>
A : <helene.binette@mcc.gouv.qc.ca>
Date : 2013-05-17 11:00
Objet : Consultation - Poste Fleury à 315 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

Bonjour Mme Binette,

J'effectue un suivi concernant la consultation que nous effectuons relative à la recevabilité de l'étude d'impact du projet de poste Fleury à 315-25 kV et de ligne d'alimentation à 315 kV sur le territoire de la ville de Montréal (dossier 3211-11-109).

La consultation ayant terminée mercredi le 15 mai, nous aimerions savoir si votre ministère avait l'intention d'émettre des commentaires et/ou des questions pour ce projet.

Vous pouvez aussi me donner le contact de l'analyste et je pourrais faire un suivi directement avec cette personne.

Merci,

Cynthia Marchildon, M.Sc.Géogr.
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Tél.: (418) 521-3933 poste 4691
Télec.: (418) 644-8222
cynthia.marchildon@mddefp.gouv.qc.ca

[pièce jointe "Fleury_Compl_130716_Final.pdf" supprimée par Sylvain Provost/480/MTL/MCC]

Marchildon, Cynthia

De: Sylvain.Provost@mcc.gouv.qc.ca
Envoyé: 24 mai 2013 14:46
À: Marchildon, Cynthia
Cc: Helene.Binette@mcc.gouv.qc.ca; Mathieu.Payette-Hamelin@mcc.gouv.qc.ca
Objet: RE: Tr : Consultation - Poste Fleury à 315 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

Bonjour madame Marchildon,

Je vous informe que nous n'avons ni question ni commentaire relativement à l'étude d'impact du projet de poste Fleury à 315-25 kV et de ligne d'alimentation à 315 kV sur le territoire de la ville de Montréal (dossier 3211-11-109).

Meilleures salutations,

Sylvain Provost
Direction de Montréal
Ministère de la Culture et des Communications
480, boul. Saint-Laurent, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : 514 864-7124
sylvain.provost@mcc.gouv.qc.ca

Helene Binette---2013-05-22 12:59:33---Bonjour Sylvain, STP assurer le suivi de ce courriel.

De : <Cynthia.Marchildon@mddefp.gouv.qc.ca>
A : <helene.binette@mcc.gouv.qc.ca>
Date : 2013-05-17 11:00
Objet : Consultation - Poste Fleury à 315 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

Bonjour Mme Binette,

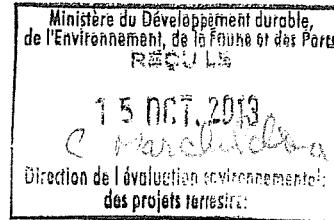
J'effectue un suivi concernant la consultation que nous effectuons relative à la recevabilité de l'étude d'impact du projet de poste Fleury à 315-25 kV et de ligne d'alimentation à 315 kV sur le territoire de la ville de Montréal (dossier 3211-11-109).

La consultation ayant terminée mercredi le 15 mai, nous aimerions savoir si votre ministère avait l'intention d'émettre des commentaires et/ou des questions pour ce projet.

Vous pouvez aussi me donner le contact de l'analyste et je pourrais faire un suivi directement avec cette personne.

Merci,

Cynthia Marchildon, M.Sc.Géogr.
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Tél.: (418) 521-3933 poste 4691
Télec.: (418) 644-8222
cynthia.marchildon@mddefp.gouv.qc.ca



Note

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets
terrestres

DATE : Le 7 octobre 2013

OBJET : **Projet de poste Fleury a 315-25 kV et ligne
d'alimentation à 315-25 kV**

V/Réf. : 3211-11-109
N/Réf. : DPQA 1311

Bonjour,

Suite à votre demande, vous trouverez ci-joint l'expertise technique préparée par
M. Julien Hotton, ingénieur, concernant l'objet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie la conclusion de Monsieur Julien Hotton.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

La directrice,

France Delisle

p. j.

c. c. M. Julien Hotton



EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : Madame France Delisle, directrice
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Julien Hotton, ing. M.Sc.

DATE : Le 7 octobre 2013

OBJET : Projet du poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315-25 kV par Hydro-Québec – Demande d'avis de recevabilité portant sur le volet sonore de l'étude d'impact environnemental à la suite des réponses aux questions du 10 septembre 2013.

V/Réf. : 3211-11-109

N/Réf. : DPQA 1311

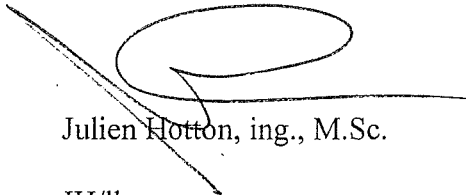
Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, M. Hervé Chatagnier, directeur à la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres (DÉE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), dans sa demande du 15 avril 2013, sollicite la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (DPQA) pour la préparation d'un avis de recevabilité environnementale relativement au volet sonore d'une étude d'impact portant sur le projet du poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315-25 kV par Hydro-Québec.

À la suite de l'analyse des documents déposés, la DPQA a émis, le 10 septembre 2013, des questions et commentaires (annexe 1) qui ont été transmis au promoteur. Ce dernier a répondu le 2 octobre 2013 (annexe 2), mais un élément de réponse manquant a été constaté et communiqué au promoteur qui a répondu le 4 octobre 2013 (annexe 2).

La DÉE sollicite donc à nouveau la DPQA afin d'évaluer la recevabilité de l'étude d'impact pour le volet sonore.

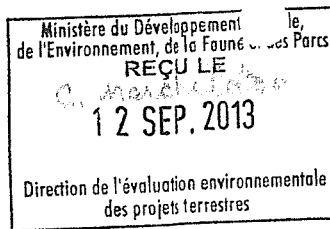
...2

Les réponses obtenues suite à l'avis du 10 septembre sont satisfaisantes. Ainsi, bien que le rapport d'étude du volet sonore présente les résultats de façon différente de ce qui est habituellement attendu, la DPQA considère que les renseignements présentés sont suffisant pour effectuer l'analyse environnementale et donc que le volet sonore de l'étude d'impact est recevable.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a small flourish.

Julien Hotton, ing., M.Sc.

JH/lb



Note

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets
terrestres

DATE : Le 12 septembre 2013

OBJET : **Projet du poste Fleury à 315-25 kV et ligne
d'alimentation à 315 kV par Hydro-Québec**

V/Réf. : 3211-11-109
N/Réf. : DPQA 1311

Bonjour,

Suite à votre demande du 15 avril 2013, vous trouverez ci-joint l'avis technique préparé par M. Julien Hotton, ingénieur, concernant l'objet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie la conclusion de M. Hotton.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

La directrice,

France Delisle

p. j.

c. c. M. Julien Hotton, DPQA

EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : Madame France Delisle, directrice
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Julien Hotton, ing. M.Sc.

DATE : Le 10 sept 2013

OBJET : **Projet du poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315-25 kV par Hydro-Québec – Demande d'avis de recevabilité portant sur le volet sonore de l'étude d'impact environnemental – *Questions et commentaires***

V/Réf. : 3211-11-109
N/Réf. : DPQA 1311

1. Objet de la demande

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, M. Hervé Chatagnier, directeur à la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres (DÉE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), dans sa demande du 15 avril 2013, sollicite la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (DPQA) pour la préparation d'un avis de recevabilité environnementale relativement au volet sonore d'une étude d'impact portant sur le projet du poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315-25 kV par Hydro-Québec.

2. Examen de la recevabilité du volet sonore de l'étude d'impact sur l'environnement

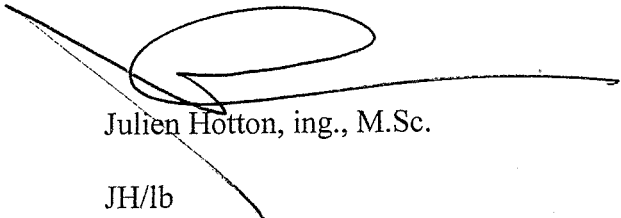
Après l'évaluation du contenu des documents obtenus, les questions, commentaires et demandes de renseignements additionnels sont émis :

...2

1. L'intervalle de référence prévu par la Note d'instructions 98-01 pour la détermination des niveaux acoustiques d'évaluation est de une (1) heure continue. Les relevés sonores effectués dans le cadre de cette étude d'impact ont une durée de cinq (5) minutes. Le promoteur devra démontrer la représentativité de ces mesures et justifier les interpolations réalisées pour déterminer les niveaux acoustiques d'évaluation horaires.
2. Ajouter au rapport les graphiques des tracés des relevés sonores et les spectres en tiers d'octave obtenus.
3. Pour les impacts liés aux travaux de construction, le rapport d'étude d'impact décrit les clauses normalisées ainsi que sept mesures d'atténuation prévues pour le poste Fleury à 315-25 kV (section 7.3.2.1) et pour la ligne à 315 kV (section 7.4.2.1). Le promoteur devra préciser si les « Limites et lignes directrices préconisées par le ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction », joint à l'annexe 1, seront respectées.

3. Conclusion

L'analyse en recevabilité pourra être complétée une fois que les renseignements additionnels demandés et que les réponses aux questions posées au promoteur auront été obtenus.



Julien Hötton, ing., M.Sc.

JH/lb

Annexe 1

Le bruit communautaire au Québec

Politiques sectorielles

**Limites et lignes directrices préconisées par le ministère
du Développement durable, de l'Environnement et des
Parcs relativement aux niveaux sonores provenant
d'un chantier de construction**

(Mise à jour de mars 2007)

1. Pour le jour.

Pour la période du jour comprise entre 7 h et 19 h, le MDDEP a pour politique que toutes les mesures raisonnables et faisables doivent être prises par le maître d'œuvre pour que le niveau acoustique d'évaluation ($L_{Ae, 12h}$)¹ provenant du chantier de construction soit égal ou inférieur au plus élevé des niveaux sonores suivants, soit 55 dB ou le niveau de bruit initial s'il est supérieur à 55 dB. Cette limite s'applique en tout point de réception dont l'occupation est résidentielle ou l'équivalent (hôpital, institution, école).

On convient cependant qu'il existe des situations où les contraintes sont telles que le maître d'œuvre ne peut exécuter les travaux tout en respectant ces limites. Le cas échéant, le maître d'œuvre est requis de:

- a) prévoir le plus en avance possible ces situations, les identifier et les circonscrire;
- b) préciser la nature des travaux et les sources de bruit mises en cause;
- c) justifier les méthodes de construction utilisées par rapport aux alternatives possibles;
- d) démontrer que toutes les mesures raisonnables et faisables sont prises pour réduire au minimum l'ampleur et la durée des dépassements;
- e) estimer l'ampleur et la durée des dépassements prévus;
- f) planifier des mesures de suivi afin d'évaluer l'impact réel de ces situations et de prendre les mesures correctrices nécessaires.

2. Pour la soirée et la nuit

Pour les périodes de soirée (19 h à 22 h) et de nuit (22 h à 7 h), tout niveau acoustique d'évaluation sur une heure ($L_{Ae, 1h}$) provenant d'un chantier de construction doit être égal ou inférieur au plus élevé des niveaux sonores suivants, soit 45 dB ou le niveau de bruit initial s'il est supérieur à 45 dB. Cette limite s'applique en tout point de réception dont l'occupation est résidentielle ou l'équivalent (hôpital, institution, école).

La nuit (22 h à 7 h), afin de protéger le sommeil, aucune dérogation à ces limites ne peut être jugée acceptable (sauf en cas d'urgence ou de nécessité absolue). Pour les trois heures en soirée toutefois (19 h à 22 h), lorsque la situation² le justifie, le niveau acoustique d'évaluation $L_{Ae, 3h}$ peut atteindre 55 dB peu importe le niveau initial à la condition de justifier ces dépassements conformément aux exigences « a » à « f » telles qu'elles sont décrites à la section 1.

¹ Le niveau acoustique d'évaluation $L_{Ae, T}$ (où T est la durée de l'intervalle de référence) est un indice de l'exposition au bruit qui contient niveau de pression acoustique continu équivalent $L_{Aeq, T}$, auquel on ajoute le cas échéant un ou plusieurs termes correctifs pour des appréciations subjectives du type de bruit. Pour plus de détail concernant l'application des termes correctifs, consulter la Note d'instructions 98-01 sur le bruit.

² C'est-à-dire lorsque les contraintes sont telles que le maître d'œuvre ne peut exécuter les travaux tout en respectant les limites mentionnées au paragraphe précédent pour la soirée et la nuit.

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale
Direction des projets terrestres

EXPÉDITEUR : Jean-Pierre Laniel, chef de service
Service de l'expertise en biodiversité

DATE : Le 24 octobre 2013

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité du projet de « Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » — Volet espèces exotiques envahissantes**

N^{os} DOSSIERS : SCW 786583; V/R 3211-11-109; N/R 5145-04-18 [223]

Cet avis fait suite à l'analyse des réponses aux questions et commentaires déposée par Hydro-Québec TransÉnergie en juillet 2013, ainsi que de la caractérisation du milieu naturel du projet faite par la firme DESSAU. Les commentaires de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet.

La DPEP considère que l'initiateur a répondu aux questions demandées, rendant l'étude d'impact recevable.

Toutefois, les engagements pris par l'initiateur afin de limiter l'introduction et la propagation d'EEE sont en partie insuffisants. Il est demandé à l'initiateur d'effectuer un suivi de la reprise de la végétation lors de la saison estivale suivant la fin des travaux afin de s'assurer qu'elle est adéquate et qu'aucune EEE ne persiste ou ne s'est établie dans les secteurs où du contrôle aura été entrepris. Advenant la présence de nouvelles EEE ou le retour de celles éliminées, l'initiateur devra procéder à leur élimination.

...2

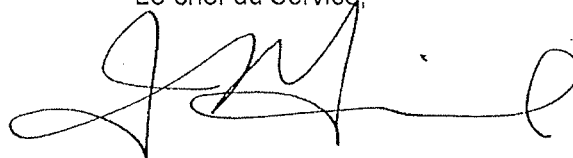
Les visites de terrain effectuées pour caractériser le milieu naturel du projet ont été faites très tôt lors de la saison 2013 soit le 17 mai ainsi que le 1^{er} et 15 juin. La végétation était peu développée à cette période de l'année et il est fort possible que des EEE, ou des colonies des espèces déjà observées aient pu être manquées. La DPEP demande à l'initiateur de valider à nouveau cet inventaire avant le début des travaux, lorsque les végétaux seront pleinement développés et en fleur à la fin de juillet ou en août. La DPEP demande à l'initiateur de lui transmettre le *Shapefile* de la carte 1 de la caractérisation du milieu naturel, les localisations de la valériane officinale et de préciser les localisations du nerprun bourdaine et du nerprun cathartique.

L'initiateur rapporte qu'il doit faucher à plusieurs reprises les plantes herbacées dans son emprise, notamment le roseau commun. Il mentionne que les fauches répétées empêchent la formation de graines par le roseau commun. Les fragments de tiges de roseau portant des nœuds peuvent former des racines et ainsi produire de nouvelles tiges et de nouvelles colonies. La DPEP réitère sa demande à l'initiateur d'éliminer les restes d'EEE qui seront coupées lors des fauches dans un site d'enfouissement afin de limiter leur propagation.

Ces engagements sont essentiels afin que le projet soit considéré acceptable en matière de prévention de l'introduction et de la propagation des EEE.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Simard au 418 521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : isabelle.simard@mddefp.gouv.qc.ca.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/IS/se

Marchildon, Cynthia

De: Hébert, Nancy
Envoyé: 3 septembre 2013 14:50
À: Marchildon, Cynthia
Cc: East, Susan; Couillard, Line
Objet: 223 - Projet du poste Fleury à 315-25 KV et ligne d'alimentation à 315 kV par Hydro-Québec
Bonjour Cynthia,

La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 2 août 2013 sur le rapport d'inventaire déposé en juillet 2013.

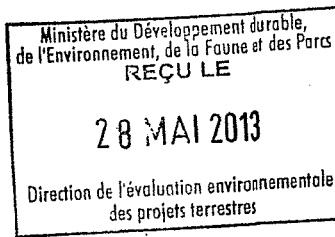
La Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP) n'a aucun commentaires à formuler relativement aux espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

La DPEP réitère la recevabilité de l'étude d'impact et l'acceptabilité du projet. Ainsi, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à me contacter.

ref.: scw 786583

Nancy Hébert, Biologiste, M.Sc.
MDDEFP-DPEP
Édifice Marie-Guyart, 4e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesques Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone (418) 521-3907 poste 4416
Télécopieur (418) 646-6169
Courriel: nancy.hebert@mddefp.gouv.qc.ca



NOTE

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale
Direction des projets terrestres

EXPÉDITEUR : Jean-Pierre Laniel, chef de service
Service de l'expertise en biodiversité

DATE : Le 23 mai 2013

OBJET : **Avis de recevabilité du projet « Poste Fleury à 315-25 kV et
ligne d'alimentation à 315 kV par Hydro Québec » – volet
espèces floristiques menacées et vulnérables**

N^{os} DOSSIERS : SCW 786583; V/R 3211-11-109; N/R 5145-04-18 [223]

La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 15 avril 2013 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné déposée en avril 2013 par le consultant « Hydro-Québec Équipement et services partagés » et transmise par l'initiateur du projet « Hydro-Québec TransÉnergie ». Les commentaires de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP) portent sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

1. RENSEIGNEMENTS FOURNIS

Sur la base de l'information consignée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ, 2012) et d'autres sources, l'étude rapporte la mention de 13 espèces floristiques à statut particulier (le micocoulier occidental ayant été retiré de la liste) sur le territoire correspondant à la zone d'étude tel que (p.4-5, 4-6) :

1. l'orme liège (*Ulmus thomasi*), une espèce menacée, de rang de priorité S2 pour la conservation, en déclin, qui croît principalement en milieux ouverts, secs, rocheux et calcaire;
2. l'érable noir (*Acer nigrum*), également une espèce en déclin, désignée vulnérable, de rang S3, qui colonise les érabières sur coteaux calcaires et l'orée des bois.

Les inventaires de terrain ont été réalisés à l'été 2012 aux dates suivantes : 17 mai, 1 et 15 juin, 4 et 6 juillet. Les inventaires ont été faits aux périodes propices et aucune EFMVS n'a été inventoriée sur le site du poste et dans l'emprise de la ligne.

...2

2. ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LES EFMVS

L'étude présente les matrices des impacts potentiels sur les EFMVS liés au poste et à la ligne lors de la phase de construction et d'exploitation. Ceux-ci seront principalement causés par le déboisement, la construction de la ligne et la maîtrise de la végétation. L'initiateur qualifie les impacts résiduels sur la composante de négligeables pour le poste et nuls pour la ligne en raison de la faible qualité du milieu naturel (friche), des faibles superficies déboisées (0,03 ha) et du programme de maîtrise de la végétation déjà en vigueur (p.7-4, 7-5, 7-9, 7-21, 7-22).

3. MESURE D'ATTÉNUATION COURANTE ET PARTICULIÈRE

Une mesure d'atténuation particulière est prévue pour l'ensemencement de la ligne (p. 9-11).

CONCLUSION

Après analyse, la DPEP considère l'étude d'impact recevable et le projet acceptable eu égard aux EFMVS, composante qui relève de son champ de compétence. Ainsi, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation.

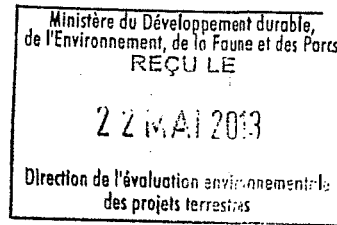
Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4416.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/NH/se



DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale
Direction des projets terrestres

EXPÉDITEUR : Jean-Pierre Laniel, chef de service
Service de l'expertise en biodiversité

DATE : Le 16 mai 2013

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité du projet de « Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » — Volet espèces exotiques envahissantes**

N^{OS} DOSSIERS : SCW 786583; V/R 3211-11-109; N/R 5145-04-18 [223]

Cet avis concerne la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement déposée par Hydro-Québec TransÉnergie en avril 2013 du projet susmentionné. Les commentaires de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet, composante qui relève de son champ de compétence.

Par mesure de précaution et afin de prévenir l'introduction d'EEE dans le cadre des travaux projetés, il est important de mettre en œuvre des mesures simples, mais efficaces qui permettront de protéger la biodiversité. Ainsi, la machinerie excavatrice qui sera utilisée devra être nettoyée avant son arrivée sur le site des travaux afin qu'elle soit exempte de boue, d'espèces fauniques ou de fragments de plantes.

L'initiateur rapporte la présence du roseau commun et de nerpruns sur le site du poste Fleury. Il devra transmettre à la DPEP la localisation de ces espèces et caractériser leur abondance. Si des travaux doivent être entrepris dans des colonies d'EEE, les débris de végétaux, les systèmes racinaires et les sols contaminés devront être éliminés dans un site d'enfouissement afin de limiter leur propagation.

...2

L'initiateur devra s'assurer que toute la terre végétale sera décapée et conservée pour la restauration et la revégétalisation du site du poste Fleury et de la ligne électrique sera exempte d'EEE.

L'initiateur indique qu'il procèdera à l'ensemencement du talus situé dans l'emprise du CN avec des essences compatibles à long terme avec l'exploitation de la nouvelle ligne électrique. Cette végétalisation devra être faite rapidement, immédiatement après la fin des travaux, ainsi que sur l'ensemble des sols qui seront mis à nu dans le cadre du projet, afin de limiter l'établissement d'EEE. Il est recommandé d'utiliser des espèces indigènes bien adaptées au milieu. Aucune espèce exotique envahissante ne pourra être utilisée. Cette végétalisation est d'autant plus importante le long de la rivière des Prairies, près des terrains privés ou de jardins communautaires (simulation G-9).

L'initiateur devra effectuer un suivi annuel de la reprise végétale des secteurs ensemencés sur une période de deux (2) ans afin de détecter et d'éliminer toute plante exotique envahissante qui s'y établirait. Un court bilan du suivi annuel devra être transmis à la DPEP, faisant état des EEE détectées, de leur abondance et des méthodes de contrôle utilisées.

Si des EEE doivent être coupées lors du programme de maîtrise de la végétation, l'initiateur devra éliminer les restes végétaux dans un site d'enfouissement afin de limiter leur propagation.

En conclusion, la DPEP juge cette étude d'impact non recevable eu égard aux espèces exotiques envahissantes. Elle sera jugée recevable lorsque l'initiateur aura pris les engagements demandés pour limiter l'introduction et la propagation d'EEE lors des travaux. Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Simard au 418 521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : isabelle.simard@mddefp.gouv.qc.ca.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/IS/se



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 24 mai 2013

OBJET : **Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV par Hydro-Québec**
Recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement
N/Réf : 7610-06-01-06867-00

La présente fait suite à votre demande du 15 avril 2013 concernant le projet du poste Fleury à 315-25 kV par Hydro-Québec. Nos commentaires porteront sur les volets suivants : milieu naturel, bruit, matières dangereuses, eau de surface et sols contaminés.

Milieu naturel

Après vérification, nous pouvons confirmer qu'il n'existe aucun cours d'eau, milieu humide ou espèce floristique menacée, vulnérable ou susceptible dans le secteur à l'étude. Bien qu'il existe certaines espèces floristiques à statut précaire dans un rayon de 8 km de la zone d'étude, celles-ci n'ont pas été observées sur le site à l'étude lors d'un inventaire de reconnaissance sur le terrain.

Toutefois, selon l'étude d'impact, une couleuvre brune (*Storeria dekayi*), une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, a été observée lors d'un inventaire herpétofaunique réalisé au printemps 2012. Celle-ci était cependant à l'extérieur du périmètre du poste projeté. Le secteur Faune du MDDEFP devrait être consulté à ce sujet.

Bruit

Bien que l'étude de simulation du bruit réalisée dans le cadre de l'étude d'impact démontre que le projet du nouveau poste Fleury est conforme aux exigences de la note d'instructions 98-01 du MDDEFP, nous prenons note qu'un programme de suivi du climat sonore sera mis en place par Hydro-Québec et qu'un rapport final sera transmis au Ministère.

Matières dangereuses

Sur la base des informations fournies à l'annexe E de l'étude d'impact (Clauses environnementales, section 16, Matières dangereuses), nous concluons que les matières dangereuses présentes sur le site seront gérées de manière à prévenir la contamination de l'environnement. De plus, les matières dangereuses résiduelles seront gérées conformément aux dispositions du *Règlement sur les matières dangereuses*.

Eau de surface

Hydro-Québec prévoit aménager un bassin de rétention d'eaux pluviales sur son terrain (section 7.3.1.2 de l'étude d'impact). Nous vous rappelons qu'une autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pourrait être nécessaire pour une telle activité.

Sols contaminés

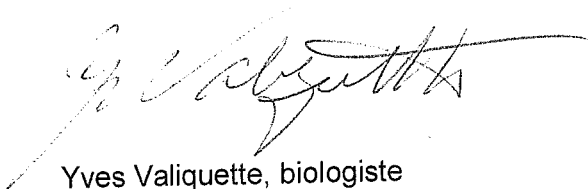
- 1) Une étude de caractérisation des sols a déjà été réalisée sur la propriété par QUALITAS (2012). Cette étude a révélé, dans certains secteurs du terrain, la présence de sols contaminés par des HAP à des concentrations supérieures aux valeurs limites fixées à l'annexe I du *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés*. Hydro-Québec prévoit donc effectuer, avant le début des travaux, une caractérisation complémentaire des sols sur le lot 1 490 478 afin de préciser l'étendue du secteur touché par la contamination. Le promoteur doit fournir au Ministère toutes les études de caractérisation dont il dispose et sur lesquelles il se base pour gérer les sols contaminés excavés.
- 2) Selon le promoteur, l'ensemble des travaux d'excavation et de terrassement produira environ 33 000 m³ de déblais et nécessitera 17 000 m³ de remblais. Le promoteur s'est engagé à gérer les déblais en fonction des résultats obtenus. Il doit aussi s'engager à n'importer sur le site que des sols <A pour combler les excavations.

Autres commentaires

- 1) L'annexe E de l'étude d'impact présente les clauses environnementales normalisées applicables au projet. L'article 6.3 des clauses environnementales indique la procédure à suivre en cas de déversement accidentel de contaminants. Il y a lieu d'ajouter qu'en cas de déversement de contaminants dans l'environnement, Urgence-Environnement doit être immédiatement contacté au 1-866-694-5454;

- 2) L'annexe G de l'étude d'impact présente des simulations visuelles du secteur après développement. Des secteurs préalablement en friche seront bétonnés suite à la construction du nouveau poste Fleury. Afin de limiter les îlots de chaleur, la mise en place de zones végétalisées (par exemple en dessous et autour du pylône projeté au sud-est des rues Meilleur et Port-Royal) pourrait-elle être envisagée? Le choix d'un toit blanc pour le bâtiment du poste projeté pourrait représenter aussi une option intéressante pour combattre les îlots de chaleur.

Le coordonnateur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Valiquette', with a long horizontal flourish extending to the right.

Yves Valiquette, biologiste

Le 15 octobre 2013

Monsieur Hervé Chatagnier
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV par Hydro-Québec


Monsieur,

Dans le cadre de l'analyse de recevabilité, vous nous avez consultés concernant le document *Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV - Recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement - Réponses aux commentaires du 9 septembre 2013 du secteur Faune du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs*.

Après examen, nous jugeons au meilleur de nos connaissances et selon nos champs de compétence que les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et que l'étude d'impact est recevable.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional, p.i.,


Pierre Bilodeau

PB/ED/NT

c. c. M^{mcs} Cynthia Marchildon, Direction des évaluations environnementales
Kateri Lescop-Sinclair, Ministère des Ressources naturelles